

STRUCTURATION D'UN TERRITOIRE

Topographie hospitalière et charitable dans le comté de Bourgogne au XIII^e siècle

Nicole BROCARD, Laboratoire des sciences historiques, Université de Franche-Comté

La fonction des hôtels-Dieu ou hôpitaux au Moyen Âge est d'accueillir les voyageurs avant que d'être des centres de soins. Aussi, les implantations hospitalières sont-elles de la plus haute importance car elles nous renseignent sur les lieux de passage les plus fréquemment utilisés alors.

« *Nous avons regardé selon le conseil de gens prudens et scaiges* », écrit Mahaut d'Artois en 1327 dans un acte de fondation, « *une place soubz Bracon, convenable a fayre et construire ung hospital, laquelle a esté propre et apte a ce fayre...* »

« *Convenable* », « *propre* », « *apte* », trois termes repris un siècle plus tard par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, pour juger de l'emplacement approprié d'un hôpital ou hôtel-Dieu. Un tel établissement ne peut en effet exister qu'en des lieux particuliers et favorables à l'accueil et doit être ouvert en permanence à toutes les détresses : indigence, maladie, vieillesse, abandon, faiblesse ou souffrance, errance ou déplacement périlleux. Sont privilégiés, la proximité des routes, les lieux de dangers (cols, gués, approche d'une forêt), les abords des villes. Ces hospices — de très petite taille dans la plupart des cas et extrêmement nombreux dès le XIII^e siècle — composent un maillage sur le territoire, sur un espace qui n'est pas perçu au Moyen Âge sous la forme d'étendues et

de superficies, mais plutôt marqué par des lieux, des emplacements et des points. Ils participent au contrôle des importantes voies de communication qui traversent le comté. Leur installation, loin d'être anarchique, répond à une volonté délibérée de structurer une contrée, d'affirmer un pouvoir ou de tenir un territoire. Les fondations du comte palatin Otton IV, de Jean de Chalon-Arly, de Jean de Chalon-Auxerre, de Jean de Monferrand ou d'Eudes de Chaussin en sont un témoignage. L'assistance aux pauvres, en même temps qu'une mise en œuvre de la *caritas* chrétienne, est pour eux un instrument destiné à légitimer leur autorité.

Des sites de ponts et de gués

Les implantations hospitalières demeurent en premier lieu fidèles à la tradition du haut Moyen Âge : « *Qu'il y ait en divers endroits des hospices pour les voyageurs, des lieux d'accueil pour les pauvres... car le Seigneur dira, lors de la rémunération du Grand Jour : j'étais un hôte, et vous m'avez accueilli* »

(Admonition générale de Charlemagne, 789). Conformément à la coutume donc, de nombreuses maisons d'accueil choisissent la proximité de ponts et de gués qui permettent la communication entre les hommes, et sont par ailleurs essentiels à l'expression du sacré. Le gué est en effet un lieu symbolique dont le franchissement se conçoit comme un acte important et risqué. De fait, il matérialise le combat pour le passage d'un monde à un autre ou d'un état de l'être à un autre, plus élevé. Il réunit à la fois le symbolisme de l'eau (lieu des renaissances) et celui des rivages opposés (lieu des contradictions, des franchissements et des passages dangereux). Tout comme le pont, motif fréquent de la littérature médiévale, il insiste sur le caractère périlleux de tout voyage initiatique et de tout pèlerinage.

Ces lieux (*locus*) de nature singulière que sont le pont et le gué sont perçus également comme des endroits privilégiés de rencontre et de salvation. Les hôpitaux implantés là sont « habités par Dieu » et, selon l'expression d'André Leroi-Gouran, ils mettent de l'ordre « à partir d'un point dans l'univers environnant ».

À titre d'exemples, les hôtels-Dieu de Chissey-sur-Loue, Gray, Saint-Julien et Dole occupent de tels sites. Celui de Gray, situé sur les bords de la Saône, se niche à proximité d'une porte de la ville, entre la rue du pont, la maison du garde-pêche et les murailles. Celui de Dole, situé « *oultre le pont* » dans la direction d'Azans, propose une halte avant d'aborder les péages de la Loue, Salins et le sud du Jura.

Le long des routes et des grands chemins

« *Et il soit ainsi que oudit hospital [de Salins], affluent chascun jour plusieurs povres et malades, ... grant nombre de pelerins et gens passans, veu et actendu que... ledit hospital est ou grant chemin et traicte d'icelle nostre ville* » (Privilèges de Philippe le Bon au Saint-Sépulcre de Salins, 1431).

L'implantation en 1431 du Saint-Sépulcre à Salins, sur un « *grand chemin* » — en l'occurrence, sur l'itinéraire de la Champagne à l'Italie par le Grand-Saint-Bernard — obéit à des choix traditionnels de localisation qui favorisaient aux XII^e et XIII^e siècles, l'accueil des passants dans le diocèse. Vers 1182, le pape Lucius III ne le concevait pas autrement et justifiait en ces termes la fondation de l'hôpital Saint-Jacques des Arènes de Besançon : « *Votre église [de la Madeleine] comprend une grande paroisse traversée par une voie publique, et comme elle n'a pas d'hôpital pour les gens de passage, vous avez décidé de réserver une maison pour l'accueil des voyageurs...* ».

Terre de passage pour les grands pèlerinages de la Chrétienté médiévale, Rome, Jérusalem et Saint-Jacques de Compostelle, le comté de Bourgogne voit proliférer dès le XII^e mais surtout au XIII^e siècle, des gîtes pour pèlerins le long de la vallée de la Saône, de celle de la Loue ou encore du Doubs. La présence d'une voie internationale reliant l'Italie à la Champagne et à la Flandre, ainsi que la situation par rapport à l'axe Rhin-Rhône y marque fortement le phénomène hospitalier en lui conférant certains traits de singularité ; le principal en est une emprise ferme des grands ordres hospitaliers dès avant le XIII^e siècle : Saint-Jean de Jérusalem, Saint-Bernard de Montjoux, Saint-Antoine et plus tardivement, le Saint-Esprit. Une telle situation n'échappe pas à un puissant seigneur, comme Jean de Chalon-Auxerre, qui comprend le parti à en tirer. En 1301, il prend la décision de fonder, de placer sous sa garde et de remettre sous l'autorité de l'ordre du Saint-Esprit, cinq hôpitaux : Rochefort, Monnet, Orgelet, Arinthod et Saint-Julien. Sa décision, si elle concourt à soulager les pauvres passants, n'en est pas moins politique : elle participe certes à l'élaboration d'un réseau charitable et hospitalier qui favorise l'accueil sur les routes allant vers la Bresse et le Lyonnais, mais elle en facilite surtout le contrôle.



Figure 1 : les hôpitaux du comté de Bourgogne au XIII^e siècle

Près des péages et des cols

Au cours du XIII^e siècle, les Habsbourg et les Savoie rivalisent d'efforts pour s'assurer la maîtrise des cols et des péages. Les premiers tiennent le Saint-Gothard et les seconds, la basse vallée du Rhône. Leur antagonisme, pour lequel les grands seigneurs du comté de Bourgogne sont partie prenante, porte sur le passage du Jura, que la Savoie peut prétendre contrôler depuis 1250 (passage des Clées). La construction d'hôpitaux participe de cette querelle, tout comme elle favorise la lutte contre le brigandage endémique et l'insécurité.

Dans ce contexte, en décembre 1282, Jean I^{er} de Chalon-Arly obtient de son neveu, Otton, comte palatin de Bourgogne et sire de Salins, l'autorisation d'acquérir cent livrées de terre sur ses fiefs ou arrière-fiefs pour construire un hôpital à Jougne, lieu-dit « *les Hôpitaux* ». En 1288, il est gratifié par son beau-frère et allié Rodolphe de Habsbourg, de droits sur le péage du lieu, situé sur la route commerciale entre la Flandre et l'Italie.

L'énumération des péages sur l'axe Saint-Jean-de-Losne–Pontarlier témoigne de la présence d'implantations hospitalières dans leur proximité : péage de Dole, Saint-Esprit du lieu ; péage d'Augerans, hôpital de la Loye ; péage de Salins, hôpital Saint-Bernard, puis celui de Bracon (1327). Au-delà de Salins, après avoir traversé la forêt de la Joux et rejoint celle de Levier, les marchands et passants rencontrent sur leur itinéraire le péage de Chalamont, ainsi qu'un hôtel-Dieu mentionné en 1262 par Jean de Chalon l'Antique. Le toponyme « *les hôpitaux* » atteste encore à cet endroit de la présence d'un lieu d'accueil, par ailleurs très proche d'une voie encore visible à Boujailles sous la forme d'une tranchée à ornières. Enfin, après deux journées, les voyageurs trouvent à Pontarlier ou dans ses abords immédiats, un établissement pour les accueillir : l'hôpital

Pourtant, il ne faudrait pas occulter la dimension sacrée de telles implantations, qui permettent la réception de toute personne risquant de « s'égarer » au sens propre comme au figuré. L'inscription gravée sur la cloche de l'hospice d'Aubrac parle d'elle-même : *DEO JUBILA – CLERO CANTA – DAEMONES FUGA – ERRANTES REVOCA* (JUBILE POUR DIEU – CHANTE POUR LES CLERCS – CHASSE LES DÉMONS – RAPPELLE LES ÉGARÉS).

Saint-Pierre. En sens inverse, quand on vient d'Orbe, on emprunte la cluse de Jougne (808 mètres) et on peut s'arrêter aux Hôpitaux. Sur un parcours de 120 à 130 km, les marchands et les passants trouvent ainsi un péage tous les 20 km et un hospice routier ou hôtel-Dieu tous les 20 ou 30 km. Leur taille est la plupart du temps réduite : deux à six lits. Lorsque nous en possédons une description, ils se présentent comme de simples maisons particulières. À titre d'exemples, celui de Bletterans prend l'apparence « *d'une petite maisonnette* », à laquelle est adjointe une chapelle et celui de Chaussin offre un accueil limité avec un unique lit et deux châlits dans la chambre « *après la chapelle* ».

Des localisations extra-muros puis intra-muros

Au XIII^e siècle, les hôpitaux occupent préférentiellement des sites de porte à l'extérieur de la ville : tel est le cas de Champlitte, Fouvent, Gray, Jussey et Marnay. Parfois, ils sont relégués dans les faubourgs, comme ceux de Saint-Loup ou de Pesmes. Dans l'ensemble du diocèse, plus d'une vingtaine d'établissements sont répertoriés sur ce type d'implantation qui répond parfaitement aux nécessités d'accueil de jour et de nuit évoquées par Philippe le Bon en 1446 pour le Saint-Esprit de Poligny. L'assistance, affirme le duc, y est « *aisée et convenable pour... des pauvres miserables personnes... qui tant de nuit que de jour y peuvent arriver...* ». Elle touche plus particulièrement la réception des passants, des pèlerins et des étrangers. Dans les siècles suivants et surtout à partir du XV^e siècle, l'accueil qui leur est réservé est ressenti comme insupportable en raison de la conjoncture économique défavorable et de l'accroissement du nombre des assistés potentiels. Les sources fragmentaires, certes, mais de plus en plus nombreuses et concordantes, présentent les pauvres comme des inutiles, des misérables constituant une masse menaçante à qui il devient superflu

d'offrir la charité. Selon les contemporains, leur réception lèse, comme à Salins en 1443, les pauvres travailleurs méritants, qui « *souventeffoiz ... decedent de ce monde povrement pourvez en leurs consciences, tant parce que souventeffois, es hospitalx de Salins par la grande affluance des autres povres estrangiers passans par ledit lieu, lesdis povres ouvriers et ouvrieries sont deboutez et non receuz comme pour les grandes froideurs et necessitez qu'ilz portent et soustiennent par temps d'yver et autrement* ».

Dans ce contexte, l'implantation hospitalière « *intra-muros* » s'impose pour limiter la réception des étrangers. Elle restreint de fait l'assistance aux pauvres du lieu, aux pauvres connus, à ceux de la ville, devenus les seuls dignes d'être secourus. Dès lors, les hôpitaux se spécialisent dans l'accueil de « bons pauvres », malades, orphelins, vieillards...

L'implantation des institutions hospitalières dans le comté de Bourgogne donne des éléments indéniables à la compréhension des modalités d'assistance et de secours aux nécessiteux. Les hôpitaux au XIII^e siècle, refuges pour le soulagement du corps et le soin de l'âme, sacralisent des lieux, s'installent en des endroits hautement symboliques et contribuent à la construction d'une géographie du sacré en aidant les fidèles dans leurs déplacements ou dans leurs parcours rituels d'un sanctuaire à l'autre. Cependant, la réflexion sur le thème de la topographie hospitalière apporte beaucoup plus qu'une vision univoque sur le sacré, la charité et ses implications ; elle débouche sur une approche aux perspectives plus larges, aux connotations religieuses certes, mais aussi économiques ou politiques. Les plus grands seigneurs et leurs vassaux, tout en cherchant à assurer leur salut, ont encouragé les fondations d'hôpitaux et favorisé l'installation des grands ordres hospitaliers dans le but de conforter leur domination sur un territoire. Ils se sont, à l'instar de Mahaut d'Artois, intéressés à la topographie hospitalière ■